



N° 2025/261

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 040-214003121-20250916-2025_261_ARR-AR



nomenclature : 7.3.1

ARRETE DU MAIRE

**OBJET : AJUSTEMENT DE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET / OU
CONTENTIEUSES-BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE-**

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.22

Vu la délibération N° 2025-03-024 en date du 27 mars 2025 portant vote du budget 2025 de la commune

Vu la délibération N° 2023-03-031 du 30 mars 2023 portant constitution de provision pour créances douteuses à hauteur de 5 360 €

Vu l'article 11 du décret N° 2022-1008 du 15 juillet 2022 venant modifier les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux provisions et dépréciations met fin à l'obligation de produire une délibération de l'assemblée délibérante à l'appui de la constitution, de l'ajustement, de la reprise des provisions et dépréciations et, le cas échéant, de leur étalement sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque ou la perte de valeur significative d'un actif

La production d'une simple décision de l'ordonnateur est désormais suffisante pour justifier la liquidation des provisions.

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Il est proposé de réviser le montant de la provision pour créances douteuses au vu de l'état de provisionnement des créances transmis par le SGC de Tyrosse faisant apparaître un ajustement à hauteur de 936,51 €, arrondi à 937 € (soit 15 % des restes à recouvrer) pour l'exercice 2025.

DÉCIDE d'ajuster le montant de la provision pour créances douteuses pour l'exercice 2025 à hauteur de 937 €

DIT que cette dépense sera imputée au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants »

Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- SGC de Saint Vincent de Tyrosse

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 040-214003121-20250916-2025_261_ARR-AR



Fait à Tarnos, le 16 septembre 2025

Le Maire,

Marc Mabillet

